

République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 09 avril 2021

Membres en exercice : 7	Date de la convocation: 24/03/2021 <i>L'an deux mille vingt-et-un et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE</i>
Présents : 7	Présents : Patrice BOUSQUET, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Bénédicte POLET, Didier SACCO, Christophe SALVAT
Votants: 6	
Pour: 6	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Christophe SALVAT

Objet: Vote du compte administratif 2020 - m49 - DE_2021_12

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de COMTE Philippe

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par COMTE Philippe après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		138 613.35		73 136.13		211 749.48
Opérations exercice	29 511.80	20 189.94	60 405.19	52 503.08	89 916.99	72 693.02
Total	29 511.80	158 803.29	60 405.19	125 639.21	89 916.99	284 442.50
Résultat de clôture		129 291.49		65 234.02		194 525.51
Restes à réaliser	40 000.00				40 000.00	
Total cumulé	40 000.00	129 291.49		65 234.02	40 000.00	194 525.51
Résultat définitif		89 291.49		65 234.02		154 525.51

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan

d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___